

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021, À COUVET, ESPACEVAL, SALLE DE GYMNASTIQUE

Présidence : Mme May Margot (PS)

La présidente ouvre la séance à 20h. Elle souhaite la bienvenue à l'Assemblée et plus particulièrement à M. Jean-Michel Rossetti (PLR) ainsi que M. Jean Noël Bovard (POP) qui remplacent respectivement M. Jean Pierre Gfeller et Mme Amanda Ioset, tous deux démissionnaires. Elle salue également M. Quentin Di Meo, qu'elle félicite pour sa fonction de nouveau président du Parlement neuchâtelois. Finalement, elle remercie chacun pour sa participation et rappelle les directives sanitaires :

- Porter le masque en permanence sauf lors de prise de parole,
 - Se désinfecter régulièrement les mains,
 - Respecter les gestes barrières et distances lors des suspensions de séance et en quittant la salle,
 - Quitter la salle quiconque ressent des symptômes,
 - Maintenir 1,5 mètre de distance entre chaque personne pour sortir de la salle.
-

1. APPEL

La présidente demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

Présents	:	40 membres
Majorité absolue	:	21 voix
Majorité qualifiée	:	27 voix

- *Pour AGORA* : Thierry Ray et Florian Stirnemann.
- *Pour le PLR* : Malo Bortolini ; Sébastien Burri ; Denis Cherbuin ; Quentin Di Meo ; Daniel Dreyer ; Florian Dreyer ; Jean-Philippe Franel ; Alexandre Iseppi ; Jean-Paul Lebet ; Daniel Otth ; Adrien Pagnier ; Laure Pitteloud ; Jean-Michel Rossetti ; Céline Rufener Eschler ; Roland Schorderet et Pierre-Alain Wyss.
- *Pour le PS* : Katia Della Pietra ; Gloria Dias ; Nathalie Ebner Cottet ; Sarah Fuchs-Rota ; Jean-Marc Hirschy ; Emil Margot ; May Margot ; Cécile Mermet Meyer ; François Oppliger et René Perret.
- *Pour le POP* : Jean-Noël Bovard ; Adriana Ioset et Philippe Vaucher.
- *Pour Les Verts* : Naomi Humbert ; Sergio Santiago et Marie-France Vaucher.
- *Pour le PVL* : Vincent Casaubon.
- *Pour l'UDC* : Christiane Barbey ; Sokol Mehmetaj ; André Rosselet ; Niels Rosselet-Christ et Jean-Claude Schülé.

Excusés : 1 membre – Sébastien Hirschy (UDC)

Les 5 conseillers communaux, le chancelier M. Christian Reber, Mme Céline Fauguel, collaboratrice spécialisée à la Chancellerie, ainsi que 25 spectateurs et 3 membres de la presse sont présents.

La présidente rappelle ensuite l'ordre du jour, qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Procès-verbal de la séance du 25 juin 2021

4. Modification de l'arrêté du Conseil général concernant les fonctions communales incompatibles avec le mandat de membre du Conseil général
5. Modification du règlement de police
6. Demande de crédit de 13'200'000 francs pour la construction de trois projets d'infrastructures scolaires et extrascolaires
7. Rapport d'information relatif à l'utilisation du collège Daniel-Jeanrichard à Fleurier par le Cercle scolaire du Val-de-Travers
8. Interpellations et questions

L'ordre du jour ne suscitant aucune remarque, il est considéré comme accepté.

2. LETTRES ET PETITIONS

Aucun courrier n'est parvenu à la présidente.

3. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JUIN 2021

Le procès-verbal ne suscitant aucun commentaire, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

4. MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ DU CONSEIL GÉNÉRAL CONCERNANT LES FONCTIONS COMMUNALES INCOMPATIBLES AVEC LE MANDAT DE MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'administration et de la protection de la population (DAPP).

M. Benoît Simon-Vermot (cc) indique que cette modification est relativement formelle. Le Conseil communal a récemment créé un poste d'urbaniste-aménagiste, validé par la CGF. S'agissant d'un poste de cadre, il est incompatible avec le mandat de membre du Conseil général. Il est donc important de coucher cette fonction dans cet arrêté, qui a donc été ajouté, avec la lettre « y) *urbaniste-aménagiste* », et complète la liste des autres cadres déjà mentionnés sur ce document.

La Commission des règlements ne souhaitant pas s'exprimer, la présidente passe la parole aux différents groupes.

M. Florian Dreyer (PLR) annonce que son groupe a bien pris connaissance de l'arrêté et en remercie son auteur. Son groupe approuvera cette modification d'arrêté, tout comme la CREGL l'a préalablement fait, sans avoir de remarques particulières.

Mme Sarah Fuchs-Rota (PS) indique que son groupe remercie le Conseil communal pour cette modification et il soutiendra cet arrêté.

M. Niels Rosselet-Christ (UDC) indique que son groupe acceptera cet arrêté.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, la présidente passe à l'examen de détail de l'arrêté, puis au vote d'ensemble. **C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve la modification de l'arrêté du Conseil général concernant les fonctions communales incompatibles avec le mandat de membre du Conseil général**, telle que présentée par le Conseil communal.

5. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE POLICE

La présidente laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'administration et de la protection de la population (DAPP).

M. Simon-Vermot (cc) présente encore une nouvelle modification de règlement. Un règlement est un document qui vit et qui doit s'adapter aussi aux différentes modifications, soit de la législation du droit supérieur, soit aussi de la propre volonté du Conseil communal, ce qui est le cas aujourd'hui.

Différentes modifications sont proposées au Conseil général : la première concerne le Jardin des souvenirs qui est un endroit situé dans les cimetières de notre commune et qui permet aux gens de déposer des cendres de façon anonyme. Interpellé par une famille en deuil qui se demandait s'il était possible de pouvoir noter le nom du défunt autour du Jardin des souvenirs, le Conseil communal a dû lui répondre que ce n'était pas possible actuellement, mais que c'était une très bonne idée pour les personnes qui voudraient y déposer des cendres, tout en gardant un souvenir de la personne. Une plaque pourrait être posée sur un support installé dans chaque cimetière doté d'un Jardin du souvenir. Cette idée a donc intéressé le Conseil communal. Cela donne également à toutes les familles d'un défunt une option supplémentaire, pratiquement gratuite. La seule chose que devront payer les familles sera la plaque nominative qui sera apposée dans les environs. Les familles qui ne souhaitent pas indiquer le nom des défunts pourront le faire évidemment de façon anonyme.

Quatre articles concernent ce Jardin du souvenir :

- Article 8.17 : purement formelle, la mention « tombe anonyme » est retirée.
- Article 9.21 : il y est indiqué justement que les familles et/ou amis du défunt peuvent déposer des cendres et faire inscrire le nom, prénom, date de naissance et de décès du défunt.
- Article 9.21a : nouvel article, qui indique que des supports devront être créés et installés dans chaque cimetière doté d'un Jardin du souvenir. Cela ne veut pas dire que toutes les familles vont apposer une plaque, mais il y aura quand même au bout d'un moment beaucoup de plaques apposées sur ce support et le Conseil communal a proposé de mettre un délai de 20 ans pour pouvoir retirer les plaques les plus anciennes. C'est bien sûr un délai minimum, comme les désaffectations de cimetières ou c'est 30 minimum. Cela permet d'avoir une surface nécessaire pour beaucoup de dépôts de cendres mais il n'y aura pas des grandes colonnes qui vont se rajouter au fil des ans.
- Article 9.21b : ancienne version de l'article 9.21, donc rien de nouveau.

Le Conseil communal a également décidé de revoir trois articles, 9.23, 9.26 et 12.3.

- Le 9.23 concerne les niches cinéraires dans les columbariums, qui sont loués pour 20 ans et qui peuvent être renouvelées ensuite pour dix ans. Mais avec le temps qui passe, les premières niches cinéraires louées presque 20 ans plus tôt arrivent au bout de la location et il est difficile de retrouver le locataire de base. Le Conseil communal va donc inverser le fardeau de la preuve et donner la responsabilité non pas à la Commune de trouver la famille du défunt, mais au locataire de dire s'il souhaite renouveler la location pour dix ans supplémentaires. Cela permettra d'éviter un peu les potentiels problèmes qui pourraient naître au sein du Contrôle des habitants, car les familles changent de noms, quittent la région, reviennent, et c'est très compliqué, après 20 ans, de retrouver les familles. Le Conseil communal propose donc de responsabiliser la famille du défunt qui devra, à la fin des 20 ans, renouveler la location pour 10 ans. Si ce n'est pas le cas, une annonce paraîtra dans le cimetière et si au bout de trois mois il n'y a pas de nouvelles de la famille du défunt, les cendres seront mises de façon anonyme dans le Jardin du souvenir.
- A l'article 9.26, c'est aussi un changement purement formel où la terminologie de la phrase n'était pas belle. Il n'est plus parlé d'années du défunt mais de date de naissance et de décès du défunt.
- Enfin, l'article 12.3 concerne la vidéosurveillance, où selon la version du règlement de police, le Conseil communal déterminerait par règlement les zones de vidéosurveillance. Or, la fonction de règlement n'est pas faite pour de tels actes législatifs, cela sera plutôt par arrêté, qui a d'ailleurs été soumis à la CGF lors de sa dernière séance.

La commission des règlements ne souhaitant pas s'exprimer, la présidente passe la parole aux différents groupes.

M. René Perret (PS) prend la parole en ces termes : « Je suis ravi de prendre la parole sur ce point formel qui modifie le règlement de police.

Ravi, parce que j'ai eu l'occasion, à plusieurs reprises dans l'exercice de ma profession, de constater que le Jardin du souvenir était un lieu important pour les familles qui l'utilisaient.

Déposer les cendres d'une personne aimée dans un lieu toujours fleuri, c'est la façon la moins contraignante que choisissent des familles qui parfois n'habitent pas notre région pour honorer la mémoire de leur disparu.

Notre Commune fait ici un pas de plus pour cette mémoire des défunts : elle permet aux familles qui le demandent d'inscrire les noms, prénoms, ainsi que les dates de naissance et de décès de leur défunt ou défunte.

Pour un prix certainement modique par rapport à une niche cinéraire, la personne figurera sur une plaque pendant 20 ans.

Mais sera-ce un « one shot » ? C'est-à-dire une édition unique, non renouvelable même si d'aventure la famille souhaitait prolonger cette inscription, comme c'est faisable avec la niche cinéraire ?

En remerciant notre Commune pour cette initiative généreuse, notre parti accepte ce rapport sans opposition. »

M. Jean-Michel Rossetti (PLR) s'exprime également : « Le groupe PLR a pris connaissance du rapport du Conseil communal avec une attention toute particulière.

Bien évidemment, sensibles aux préoccupations des familles exposées dans le texte, nous allons accepter le projet d'arrêté du Conseil général portant sur la modification du règlement de police de la commune de Val-de-Travers qui nous est proposé ce soir. »

M. Rosselet-Christ (UDC) prend brièvement la parole pour indiquer que son groupe salue la pertinence de cette proposition et qu'il l'acceptera à l'unanimité.

M. Jean-Noël Bovard (POP) s'exprime à son tour : « Le Jardin du souvenir, drôle de nom pour ce que l'on appelle communément une fosse commune.

Difficile de savoir qui y est inhumé, rien ne l'indique, les seuls qui le savent sont les proches.

Le souvenir ne concerne qu'eux, mais les amis, les connaissances ou plus simplement tout un chacun a le droit de savoir qui a ses cendres dans cet endroit.

Le Conseil communal, sur interpellation d'une famille en deuil, nous soumet ce soir une modification du règlement de police qui va autoriser la pose d'une plaque mentionnant, sur demande de la famille, la présence des restes de leur cher défunt. C'est une excellente chose qui va enfin donner tout son sens à ce lieu : le Jardin du souvenir.

Le groupe POP va donc accepter cette modification et espérer que tous les groupes, sans exception, feront de même, afin de marquer le respect dû à nos chers disparus. »

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, la présidente passe à l'examen de détail de l'arrêté, puis au vote d'ensemble. **C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve la modification du règlement de police**, telle que présentée par le Conseil communal.

6. CRÉDIT DE 13'200'000 FRANCS POUR LA CONSTRUCTION DE TROIS PROJETS D'INFRASTRUCTURES SCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

La présidente rappelle que si le titre, ainsi que la discussion générale se porte sur le sujet entier, le Conseil général est invité à se prononcer sur trois arrêtés distincts, ce qui est clairement explicité dans le rapport.

Vu le mécanisme de maîtrise des finances et la limite résiduelle des investissements pouvant être votés durant l'année étant nulle, le vote des trois crédits se fait à la majorité qualifiée, qui est fixée ce soir à 27 voix.

Avant de laisser la parole au chef du dicastère de la jeunesse et de l'enseignement (DJE), la présidente informe l'Assemblée que M. Sergio Santiago (Les Verts) a un cas de conscience concernant une éventuelle incompatibilité relative concernant un des sujets soumis au vote. Elle lui donne la parole :

M. Santiago (Les Verts) a effectivement une question concernant une éventuelle incompatibilité à soumettre au Conseil général. Il demande si quelqu'un voit un inconvénient à ce qu'il participe au débat sur ces demandes de crédits pour les infrastructures scolaires.

Pour rappel, il y a plusieurs années, lors des premières phases de réflexion du Conseil communal, d'où et comment placer la crèche à Couvet, il était question d'éventuellement déplacer le parascolaire dans un local qu'il occupe actuellement de manière professionnelle depuis plus de 20 ans. A cette époque, il s'était évidemment récusé sur toutes les réflexions, mais cette phase est maintenant terminée. Cela dit, en son âme et conscience, il voulait savoir si cela gênait un membre qu'il participe à ces demandes de crédit soumises ce soir.

Aucun membre du Conseil général ne s'opposant à ce que le rapporteur des Verts prenne part au vote, la présidente laisse maintenant la parole au chef de la jeunesse et de l'enseignement (DJE).

M. Christophe Calame (cc) prend la parole en ces termes : « *Après avoir sollicité votre Autorité à de nombreuses reprises, commençant en 2017 par une rallonge sur le crédit d'une étude en cours, puis un rapport d'information circonstancié en 2018, de nouvelles demandes de crédits, pour un concours d'architecture, pour de nouvelles études et j'en passe, voici ce soir l'aboutissement d'un long processus visant à confirmer la stratégie et la vision à long terme du Conseil communal en matière d'accueil extra-familial et d'organisation scolaire.*

Même si les points 6 et 7 de notre ordre du jour de la soirée proposent des rapports distincts, les deux thématiques sont liées, et se trouvent toutes deux ce soir à un carrefour crucial, alors que les questions y relatives étaient posées depuis la séance du 4 juin 2018 aux Bayards avec une proposition de mise en œuvre finalement bien proche des projets soumis ce soir.

Les diverses commissions consultées sont unanimes sur ces trois projets, tant en relation avec leur pertinence, quant à leur localisation, quant aux détails des plans présentés, à leur efficience et au bien-fondé de la stratégie globale proposée par le Conseil communal pour l'avenir.

Sans vouloir vous compter une Xème fois les tenants et aboutissants de ces trois projets, tous soumis à la majorité qualifiée, je souhaiterais tout de même revenir sur quelques éléments clés :

- *Depuis de nombreuses années, nous avons voulu grandir notre offre en matière d'accueil extrafamilial, et nous l'avons fait, nous avons tenté tant bien que mal de suivre la demande des parents en constante augmentation, en proposant régulièrement de nouvelles solutions, souvent considérées comme provisoires, souvent associées à des coûts que nous avons toujours tenté de laisser à leur strict minimum.*
- *A ce jour, notre offre est certes cinq fois plus élevée qu'il y a dix ans : nous avons 50 places d'accueil début 2012, 260 aujourd'hui mais cette offre ne suffit toujours pas, et n'est toujours pas à la hauteur des objectifs cantonaux qui recommandent aux régions de disposer de 30 % de places d'accueil pour les enfants en âge préscolaire (0 à 4 ans), et de 20 % pour ceux qui sont en âge parascolaire (4 à 12 ans).*

- *Les projets proposés ce soir donneront à nos autorités, ainsi qu'à leurs successeurs, des infrastructures modernes et adaptées à l'accueil extrafamilial qui leur permettront de décider l'augmentation de l'offre par une simple décision d'engagement de personnel, sans avoir à commencer systématiquement par trouver des locaux.*
- *Outre les nouvelles solutions d'accueil pré et parascolaire que ces projets nous offriront, il ne faut pas oublier toutes les problématiques sous-jacentes qui seront résolues par ces réalisations :*
 - *Les effectifs toujours en hausse dans le collège de Môtiers, avec de sérieux défis d'organisation spatiale dès le mois d'août prochain ;*
 - *Des baux à loyers qui seront résiliés à Fleurier ;*
 - *Le manque de place dans les collèges de Fleurier et de Couvet ;*
 - *Les projets de redynamisation d'espaceVAL.*
- *Sans oublier, la création d'un lieu de lecture publique digne de ce nom dans l'enceinte de Longereuse.*

Mais... Pouvons-nous nous permettre ces investissements ? La question est dans l'esprit de bon nombre d'entre vous, d'entre nous, si ce n'est pas de nous tous. Nous ne connaissons pas la réponse à cette question, et même si le Conseil communal a tenté, sur demande de la Commission de gestion et des finances, d'élaborer tant que possible sur les sources de financement imaginables, force est de constater que si une solution simple était disponible, elle se serait fait connaître depuis bien longtemps.

Il s'agit donc aujourd'hui de prendre une décision politique, basée sur une pesée du risque et des enjeux plutôt que sur l'analyse de notre capacité financière.

Nous faisons face à une société changeante où les solutions qui s'offraient aux jeunes parents il y a encore 10 ans ne sont plus considérées comme des solutions aujourd'hui. Les besoins de soutien à la parentalité s'accroissent, il est de notre devoir de faire évoluer nos prestations en ligne avec les besoins de nos concitoyens, que cela soit par des solutions d'accueil modernes dans lesquelles sont offertes des prestations de qualité, que par une évolution de notre école vers un système à visée inclusive.

Le Conseil communal est intimement convaincu que nos autorités doivent prendre ce risque aujourd'hui, en choisissant d'agir plutôt que d'attendre. Il vous recommande donc vivement d'accepter les trois crédits d'investissement présentés ce soir, restant naturellement à votre entière disposition pour répondre à vos questions. »

La présidente donne la parole à la Commission de gestion et des finances.

M. Malo Bortolini (président de la CGF) indique que la Commission s'est penchée à plusieurs reprises sur ce sujet et tient à remercier le Conseil communal, tant pour le rapport présenté ce soir mais aussi pour tout le travail de suivi et d'évolution de ces différents projets.

Le document présenté en un rapport et trois arrêtés, à la demande de la Commission, a fait longuement débat lors des différentes séances de travail. Tous les commissaires étaient unanimes sur le fait que ce dossier amène des solutions cohérentes à un problème complexe, qui répond à un réel changement sociétal et qui montre un véritable élan de notre Commune pour l'amélioration de notre démographie et du bien-être de nos citoyens.

Bien que le thème présenté fût soutenu par l'ensemble des membres et que les taux d'intérêt actuels soient favorables aux investissements, des divergences sur le point financier se sont fait sentir, et notamment sur le montant de l'investissement, sur l'augmentation des frais de fonctionnement et sur la notoriété auprès des institutions de prêts, pour les futurs autres investissements. Il est donc du devoir de la CGF de prévenir le Conseil général et communal des risques liés à cet investissement.

Néanmoins, les commissaires ont jugé que les bénéficiaires de ce projet dépassaient largement l'investissement nécessaire pour son accomplissement et qu'il était primordial pour le futur de notre commune. La Commission a donc préavisé favorablement la demande de ce crédit.

La présidente passe ensuite la parole aux différents groupes.

M. Jean-Marc Hirschy (PS) prend la parole ainsi : « *Le groupe socialiste a pris connaissance de ce rapport et en remercie ses auteurs. Le sujet n'est pas nouveau concernant Longereuse et Couvet et contient dorénavant une demande supplémentaire pour l'accueil parascolaire à Môtiers.*

Nous apprécions la cohérence de ces demandes qui, chacune prise individuellement, ne couvre qu'une partie des besoins, alors qu'ensemble elles permettent de voir l'avenir sereinement pour les structures scolaires et extrascolaires de notre commune.

Il va de soi qu'un tel investissement n'est pas courant pour une commune telle que la nôtre. Cette demande dépassant le plafond des investissements, la majorité qualifiée sera requise et notre groupe souhaite ardemment que tous les membres du Conseil général y répondent favorablement. Nos commissaires à la CGF ont apprécié l'approche collaborative adoptée par le Conseil communal et plus particulièrement leurs efforts pour inclure une explication détaillée et transparente du contexte global des finances communales.

Les infrastructures scolaires et parascolaires font partie des priorités que le Conseil général a votées à l'unanimité dans le cadre de la politique prônant le zéro-refus d'accueil ; elles devraient par conséquent être acceptées. Cependant, la situation actuelle des finances communales pourrait en inquiéter certains et c'est pourquoi nous souhaitons, tout de même, mentionner quelques éléments chers à nos valeurs socialistes.

Il s'agit d'investir sur l'avenir. Qu'est-ce qui représente mieux notre avenir que nos enfants et notre capacité à leur offrir des infrastructures adéquates ? Pour les familles qui le souhaitent, nous pensons qu'il faut sortir du carcan du modèle familial d'antan et prôner un modèle familial moderne permettant aux deux parents de s'épanouir professionnellement. L'étude citée dans le rapport le montre clairement : une infrastructure adéquate permet une plus grande participation des femmes au marché du travail, avec en conséquence l'acquisition de revenus supplémentaires pour la famille et donc de plus importantes retombées fiscales, des cotisations sociales supplémentaires et une diminution des dépenses sociales.

En outre, à l'heure où d'autres communes romandes ont de la peine à trouver des solutions d'accueil extrascolaire, il a été démontré que notre politique du zéro-refus d'accueil, bien que partiellement implémentée, a été déterminante dans le choix de venir s'établir dans notre commune pour de nombreux nouveaux arrivants, bien plus que d'autres critères comme le taux d'imposition. Ces trois projets vont permettre de finalement se donner les moyens de déployer pleinement nos ambitions de zéro refus. Le Conseil communal propose de l'aborder par étapes et de manière raisonnée. En commençant par augmenter l'offre sans nouveau bricolage et sans considérer d'augmentation du nombre de places d'accueil jusqu'en 2024. Puis, si le besoin se confirme et que les finances communales le permettent, le nombre de places d'accueil pourra être augmenté progressivement.

Notre groupe est conscient que l'investissement, en tant que tel, n'est pas aussi délicat que les charges annuelles qui en découleront. Même si les faibles taux d'intérêt actuels permettront de réduire cette dépense annuelle, elle n'est pas à négliger et il faudra trouver les moyens de la financer. Pour notre groupe, la seule manière viable pour absorber ces charges supplémentaires doit venir du développement économique et démographique de notre commune, mais ceux-ci ne vont pas de soi sans des infrastructures scolaires et parascolaires adéquates. C'est pour cela que nous voyons cette dépense comme un investissement sur l'avenir. Grâce à cet investissement, nous offrons une chance à nos enfants et à ceux des nouveaux arrivants dans notre commune. Parmi eux, certains liront peut-être, dans dix ans, le PV de ce soir et seront fiers de notre courage et reconnaissants de l'héritage que nous leur laissons.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste est favorable à la totalité de cette demande de crédit et de ses trois arrêtés. »

M. Bortolini (PLR) indique que son groupe a pris connaissance des différents rapports proposés ces derniers mois et tient à remercier vivement le Conseil communal ainsi que le personnel, qui a contribué à la rédaction.

Comme son groupe l'avait annoncé lors des précédentes sélections communales, procéder à une politique zéro refus dans nos établissements pré et parascolaires est un élément central que souhaite le groupe PLR pour le Val-de-Travers. Ce projet, présenté ce soir, peut être certes découpé en trois projets distincts, analysé avec un œil métier, mais pas si analysé avec un œil politique qui est celui de l'Assemblée. Il remarque que ces trois projets sont indissociables et qu'ils apportent bien plus qu'une simple augmentation de places disponibles dans les structures. Ce projet apporte aussi une nette amélioration de l'efficacité des services concernés, un élan de dynamisme à notre commune et propose de nouvelles solutions à une population dont le comportement de vie se modifie.

Il n'est pas fréquent que notre Autorité doive se prononcer sur un projet aussi onéreux. En effet, Le Conseil général vote ce soir sur un projet à plus de 13 millions de francs, mais pas uniquement. Il vote aussi sur une augmentation des frais annuels, conséquents pour notre commune, à savoir au minimum 350'000 francs.

Comment le Conseil communal a prévu son financement ? Certaines pistes pour le financement de ces structures ont été évoquées dans le rapport, mais existe-t-il d'autres solutions ? Le groupe PLR invite donc le Conseil communal à travailler sur l'optimisation continue de ces frais de fonctionnement.

Il est vrai que ce projet ambitieux peut paraître coûteux au premier abord, mais qu'advient-il si nous ne le réalisons pas. De telles structures représentent un pari sur l'avenir, dont les retombées ne seront visibles que dans plusieurs années. Mais ce que nous savons à l'heure actuelle, c'est que ces structures sont un critère déterminant pour toutes familles qui souhaitent venir s'installer dans une nouvelle région.

Le groupe PLR votera donc favorablement ces trois rapports, tout en gardant deux conditions en tête : la première est qu'il refusera toute demande d'augmentation du taux d'imposition et deuxièmement, que le projet fasse partie intégrante de la stratégie de la Commune pour l'amélioration de sa démographie et de la qualité de vie de notre région.

Les autres communes du canton bougent, ce n'est pas le moment de rater le mouvement.

M. Philippe Vaucher (POP) s'exprime également : « *Le groupe POP tient tout d'abord à remercier le Conseil communal pour la qualité de son rapport et la précision des études présentées ce soir. Cela nous permet de réfléchir et décider en toute connaissance de cause.*

Trois crédits, trois objets, mais visant le même but : offrir à la population de Val-de-Travers des structures de crèche et parascolaires de qualité, dignes d'être un argument supplémentaire, en plus du prix du terrain à bâtir et du prix de l'immobilier, pour attirer des familles désirant s'installer dans notre commune. Et lorsque, comme c'est notre cas, l'on souhaite accueillir de nouveaux habitants, les structures d'accueil sont d'autant plus indispensables quand leur famille proche n'habite la plupart du temps pas notre région, ce qui limite les solutions de garde, notamment par les grands-parents. Ces trois crédits doivent, à notre avis, être votés ce soir. Si le crédit concernant Môtiers va permettre une réalisation très rapide, ce sera un peu plus long pour Couvet et Fleurier. Donc, même si les trois crédits sont acceptés ce soir, ce que nous souhaitons vivement, les travaux (et donc les dépenses) s'étendront sur plusieurs années.

En plus de permettre une gestion plus sereine et à long terme des espaces destinés au pré et parascolaire, ces trois bâtiments permettront de ne plus devoir louer de locaux à des tiers. Et chacune conviendra qu'il est plus avantageux à terme d'être propriétaire, de payer des intérêts et d'amortir son bien plutôt que de payer des locations qui nous coûtent sans nous enrichir.

Enfin, un argument non négligeable est que ces investissements sont créateurs de richesses, puisqu'ils génèrent du travail pour des entreprises privées qui elles-mêmes versent des salaires qui ensuite sont dépensés, créant à nouveau de la richesse et ayant un effet multiplicateur. Et créer de la richesse et du flux financier tout en améliorant l'attractivité de notre commune et en offrant des services de qualité à la population, c'est le meilleur investissement qu'une collectivité puisse faire pour sa population.

C'est pourquoi le POP vous enjoint à accepter courageusement ces trois crédits, tout en nous rappelant que, comme le dit le proverbe « qui n'avance pas recule ». Avançons donc ensemble en soutenant ce projet porteur d'avenir.

Vous l'avez compris, le groupe POP acceptera avec enthousiasme les trois crédits présentés. »

M. Rosselet-Christ (UDC) s'exprime ainsi : « L'UDC salue le travail du Conseil communal et des services administratifs pour ce projet détaillé, ou plutôt ces trois projets réunis en un rapport. Nous souhaitons d'emblée préciser, suite à la prise de parole du rapporteur de la CGF, que si la commission a préavisé favorablement sur ce rapport, ce n'était pas à l'unanimité.

Sur le fond, l'UDC reconnaît que la conception de ces projets est bonne, voire très bonne. Il est aussi évident qu'ils font écho à des besoins pour la population, certains à court terme, d'autres à plus long terme.

Cependant, notre Commune est aussi confrontée à une situation financière délicate. Nous comprenons bien que l'amortissement de ces projets est calculé sur plusieurs années, mais au regard de l'ampleur de ces projets, notre Commune prend aujourd'hui, en cas d'acceptation, un risque démesuré qui peut avoir des répercussions considérables sur la population de la commune, s'exposant potentiellement à une cure d'austérité que personne ne souhaite. En outre, en cas de pépin, la Commune devra trouver un moyen de combler les manques financiers et l'UDC se veut très claire ce soir : il est catégoriquement exclu que les impôts ou les taxes augmentent pour pallier les dépenses excessives de la Commune ; l'UDC s'opposera fermement à toute tentative dans ce sens.

Rappelons également, au sujet du parascolaire, que la politique zéro refus de la commune n'a jamais été contestée par l'UDC, bien que son efficacité sur la démographie n'atteigne clairement pas les horizons espérés. De plus, en contre-pied de la vision socialiste de la politique familiale, qui ne voit d'avenir qu'en un seul système reposant exclusivement sur l'accueil parascolaire, l'UDC ne souhaite pas forcer un modèle familial unique au détriment d'un autre, mais souhaite permettre à chaque famille de pouvoir CHOISIR équitablement si les deux parents souhaitent effectivement s'impliquer pleinement professionnellement ou si l'un ou l'autre des parents (le père ou la mère) souhaite travailler à temps partiel ou même devenir parent au foyer.

Considérant ces éléments, l'UDC ne peut donc pas accepter l'ensemble de ce projet mais ne souhaite pas non plus en fermer les portes. Dès lors, au regard des discussions menées en commission, notre groupe acceptera le décret d'un million de francs pour la réalisation d'une structure parascolaire à Môtiers, répondant à une urgence réelle dans ce village. Cependant, nous refuserons les deux autres crédits, appelant non pas à enterrer ces projets mais simplement à les décaler, respectivement sur 2022 et 2023, afin que la prise de risque pour la Commune s'étale dans le temps et nous permette, cas échéant, d'éviter de nous engager en des horizons qui s'avèreraient potentiellement insurmontables. »

Mme Naomi Humbert (Les Verts) prend la parole à son tour : « Notre groupe a pris connaissance du présent rapport avec intérêt. Nous avons bien compris que dans ce rapport, les trois crédits ne vont pas l'un sans l'autre, c'est un puzzle bien complexe et nous saluons le Conseil communal ainsi que son personnel pour le travail accompli.

La difficulté financière de notre commune laisse penser qu'il est inimaginable de voter sur une telle demande de crédit. Et pourtant, comme de nombreuses études le démontrent et comme il a été cité par mes préopinants, investir dans des structures pré et parascolaire sont rentables lorsque l'on tient compte de leurs insertions dans le circuit économique. Le besoin social a changé depuis de nombreuses années et il est primordial d'évoluer dans ce sens.

Cependant, quelques points d'inquiétudes ont été soulevés au sein de notre groupe. Tout d'abord pour Môtiers, notamment sur la sécurité des enfants sur le chemin des écoliers qui reliera l'école et le parascolaire. Est-ce que le Conseil communal prévoit de réduire l'accès de ce chemin aux bordiers ? Et qu'en est-il de la sécurité du feu au grenier de l'école ? Prévoyez-vous des travaux de manière à sécuriser les lieux avant d'en faire un autre usage ? Et dans l'ensemble des projets, qu'en est-il des plans énergétiques, est-ce selon Minergie ?

En vous remerciant de bien vouloir nous rassurer sur ces interrogations, nonobstant ces points, notre groupe, Les Verts, validera le rapport et donc, les trois crédits, à l'unanimité. Merci de votre attention. »

M. Florian Stirnemann (AGORA) indique que la demande de crédit pour l'extension du collège de Longereuse et les deux crédits pour les structures d'accueil à Couvet et Môtiers correspondent à un programme d'investissement que son groupe soutient.

Offrir un cadre accueillant aux familles dans la perspective de faire venir de nouveaux habitants dans notre commune était l'un des arguments de campagne de son groupe. Le coût est très important mais nous devons répondre aux besoins et offrir un certain confort, mais surtout une plus grande sécurité à nos enfants, ce qui n'est pas forcément le cas aujourd'hui.

Pour ces raisons, le groupe AGORA soutiendra ces trois arrêtés.

M. Calame (cc) remercie les groupes pour leur accueil favorable et pour les mots agréables concernant le rapport et les projets présentés. Il répond tout d'abord au groupe PLR concernant l'existence d'éventuelles autres solutions pour le financement des coûts récurrents qui seront occasionnés par ces trois projets. Bien évidemment que si à ce jour ils existaient, ils auraient figuré dans le rapport. Les pistes évoquées dans le rapport sont celles auxquelles le Conseil communal est parvenu à ce jour, mais il faut bien noter que l'optimisation des finances des structures d'accueil est un débat au quotidien et que le Conseil communal analysera bien entendu toutes les pistes possibles et imaginables pour réduire les coûts dans toutes les thématiques possibles que contient l'opération des structures d'accueil. À ce stade, le Conseil communal n'a pas d'autres solutions à apporter.

Il répond au Verts que le Conseil communal n'a pas encore analysé les conditions de circulation entre le hangar des pompiers, donc le nouveau parascolaire, et le collège de Môtiers. Le groupe Circulation sera chargé de se pencher sur ce dossier et devra analyser la situation et prendre des mesures s'il devait s'avérer y avoir un problème de sécurité à cet endroit, mais il laissera volontiers son collègue, M. Yves Fatton (cc), commenter si cela devait être nécessaire.

Concernant la réduction de l'accès aux bordiers, même réponse : c'est une prérogative du groupe Circulation, dans lequel siègent trois conseillers communaux. C'est à ce cénacle-ci que le Conseil communal s'en remettra pour faire cette analyse.

Les plans énergétiques sortent du domaine de compétence de M. Calame (cc), il laissera donc ses collègues répondre sur ce point.

Par rapport à l'intervention de l'UDC, M. Calame comprend bien sa position. Concernant la problématique de l'étalonnage de ces projets, c'est évidemment une question à laquelle le Conseil communal a réfléchi, notamment suite au débat de la commission de gestion et des finances. Cet étalonnage des projets pose un certain nombre de problèmes, notamment sur Fleurier, avec la résiliation du bail à loyer au 1^{er} mars 2024. Un retard de ce projet risquerait de nous faire manquer le coche et de devoir encore trouver des solutions intermédiaires à la relocalisation de cette structure préscolaire. Le Conseil communal n'est donc évidemment pas favorable à davantage de problèmes comme ceux desquels nous tentons de nous échapper ce soir.

M. Fatton (cc) remercie Les Verts pour sa question pertinente au niveau de la sécurité et des normes Minergie pour ces bâtiments. Tout d'abord, pour la sécurité, l'ensemble des accès à ce bâtiment pour les parents se fera par la façade est. L'idée est de pouvoir canaliser les gens pour qu'ils repartent dans cette direction et qu'ils n'utilisent pas forcément le chemin des Ecoliers. Nous n'en sommes pas encore à ce niveau, l'idée est quand même de faire une structure suffisamment sécurisée pour éviter les accidents sur le chemin de l'école.

La deuxième chose par rapport aux différentes normes, est que maintenant, lors d'un dépôt de plan, on a l'obligation de répondre à certaines normes. Ces bâtiments ne seront pas forcément Minergie P+, mais seront très certainement Minergie, ce qui est dans nos obligations légales. Le Conseil communal y travaille et l'ensemble des plans qui seront déposés sera selon cette norme qui doit être respectée. Bien entendu, le Conseil communal a fait aussi attention de respecter ces différentes

normes. Avec la nouvelle loi sur l'énergie, nos obligations sont bien claires et il ne faudra pas y échapper.

Mme Fuchs-Rota (PS) demande une suspension de séance cinq minutes, qui est accordée.

La présidente reprend la séance à 20h55.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, la présidente passe à l'examen de détail des trois arrêtés, puis aux votes d'ensemble.

C'est par 31 oui, contre 5 non et 3 abstentions que **le crédit de 8'600'000 francs pour l'extension du collège de Longereuse** est approuvé, tel que présenté par le Conseil communal.

C'est par 31 oui, contre 5 non et 3 abstentions que **le crédit de 3'600'000 francs pour la création d'une structure d'accueil préscolaire à Couvet** est approuvé, tel que présenté par le Conseil communal.

C'est par 36 oui, sans opposition et 3 abstentions que **le crédit de 1'000'000 francs pour la création d'une structure parascolaire à Môtiers** est approuvé, tel que présenté par le Conseil communal.

7. RAPPORT D'INFORMATION RELATIF A L'UTILISATION DU COLLEGE DANIEL-JEANRICHARD À FLEURIER PAR LE CERCLE SCOLAIRE DU VAL-DE-TRAVERS

La présidente laisse préalablement la parole au chef de la jeunesse et de l'enseignement (DJE).

M. Calame (cc) prend la parole en ces termes : « *Dans la ligne du point précédent, le Conseil communal présente ce soir sa stratégie pour permettre le développement de notre école selon les dispositions en vigueur concernant le demi-cycle 7/8. En effet, dans un courrier datant de 2015, la conseillère d'Etat Monika Maire-Hefti demandait aux autorités scolaires de considérer la réunification de ce demi-cycle en priorité dans tout projet de construction ou de rénovation de ses infrastructures. Cet objectif de réunification permettra sans aucun doute de limiter les situations d'échec en fin de 8^e année, en améliorant la qualité d'enseignement, permettant à nos équipes pédagogiques de suivre leurs élèves pendant deux années consécutives dans le même collège avant leur arrivée au cycle 3.*

Après avoir analysé l'ensemble des solutions, le Conseil communal vous informe ce soir de son désir de reprendre l'usage de son bâtiment sis à l'Avenue Daniel-Jeanrichard, dans le but d'y installer son demi-cycle 7/8 réunifié. Dans son analyse, le Conseil communal a commencé, en 2018, en incluant dans le programme du concours d'architecture du projet d'extension de Longereuse, des locaux qui permettraient au Lycée Jean Piaget de se rapprocher des salles spéciales dont il a besoin régulièrement. Les premières estimations des coûts du projet ayant eu raison de cette extension au nord visant à accueillir le lycée et, de concert avec la direction de celui-ci, aucune solution alternative n'a su intéresser les parties concernées.

Une analyse de l'historique de ce bâtiment devait avoir lieu et surtout des différentes étapes politiques qui ont eu lieu depuis de nombreuses années dans notre région. De nombreuses démarches ont été menées à bien, tentant de fort belle manière de conserver une antenne du post-obligatoire au Val-de-Travers, pour le bien-être de nos étudiants, pour celui de nos enseignants et pour ne pas peser sur les finances de nos familles en les forçant à faire se déplacer leurs enfants pour étudier à Neuchâtel.

Aujourd'hui, force est de constater que ces arguments, tant ils furent justes et pertinents à l'époque, ne le sont plus aujourd'hui. Seuls cinq élèves sur 45 sont des Vallonniers. Aucun enseignant sur la vingtaine qui enseigne dans l'antenne de Fleurier du lycée Jean-Piaget n'est un de nos concitoyens.

D'entente avec le Conseil d'Etat et avec la direction du lycée, le Conseil communal a donc décidé de faire passer le pragmatisme et la raison en premier plan, plutôt que de s'ancrer à des décisions purement politiques du passé, naturellement sans aucune remise en question de celles-ci, mais constatant qu'elles ne font plus sens aujourd'hui.

Ainsi, le Conseil communal entend résilier le bail à loyer qui le lie au Canton pour le mois d'août 2022, afin de pouvoir disposer d'un bâtiment idéalement situé à proximité du collège B8. Le Conseil communal reviendra devant votre Autorité en temps utile avec de plus amples informations sur les modalités de reprise de ce bâtiment alors que ce soir c'est un rapport d'information qui vous est soumis, ne nécessitant aucune prise de position du Conseil général, mais autorisant toutefois le débat, qui permettra à l'Exécutif de situer sa stratégie dans les avis de vos groupes respectifs. »

La présidente ouvre la discussion générale.

M. Quentin Di Meo (PLR) indique que le Conseil communal pose le décor dans ce rapport d'information de manière claire et pragmatique. Un historique empreint d'émotions, de débats et de quelques frustrations frisant parfois le psychodrame.

Les raisons évoquées dans le rapport semblaient justes, cohérentes et raisonnables. Val-de-Travers pouvait revendiquer une étape du cursus gymnasial offert par le Canton. Aujourd'hui, les choses évoluent, la situation n'est plus comparable et les motivations qui poussent l'Exécutif à prendre cette nouvelle voie sont comprises et partagées par le groupe PLR.

Maintenir une filière gymnasiale ou même professionnelle dans notre région, osons rêver, semble pertinente à de nombreux points de vue. Mais ce qui pouvait être vrai hier ne l'est plus aujourd'hui et les changements de demain doivent être anticipés afin de répondre au mieux aux attentes des habitantes et habitants de notre commune.

L'organisation scolaire de notre région doit également être prise en considération. Ce soir, nous prenons une position claire en la matière. Au-delà d'un réel choix, nous avons désormais la responsabilité de nous conformer aux exigences du Canton, de nos villages et de la société au sens large.

Les crédits que le Législatif vient de voter sont les premiers gros jalons d'une stratégie partagée à la hauteur des ambitions et surtout du potentiel de notre magnifique région. C'est dès lors avec pragmatisme et enthousiasme que le groupe PLR soutient la stratégie du Conseil communal telle que décrite dans ce rapport d'information.

Mme Cécile Mermet Meyer (PS) indique que son groupe a pris connaissance avec intérêt du rapport d'information relatif à l'utilisation du collège Daniel-Jeanrichard à Fleurier. Intérêt d'autant plus marqué que bien qu'ici l'approbation du Législatif ne soit pas demandée, il s'agit bien de l'informer entre autres de la suppression prochaine de l'antenne du lycée au Val-de-Travers.

Comme certaines et certains s'en souviennent, dans les rangs du parti socialiste, beaucoup se sont animés avec ferveur lorsqu'il s'était s'agit, en 2003 puis en 2011, de tout faire pour le maintien de ces filiales de lycée Denis-de-Rougemont puis Jean-Piaget. Ces actions de sauvegarde ont été menées avec détermination et toutes celles et ceux qui ont participé peuvent être fiers d'avoir maintenu cette antenne jusqu'à aujourd'hui.

Aujourd'hui, le Conseil communal présente la possibilité de le supprimer parce qu'aujourd'hui, le lycée n'est plus fréquenté exclusivement par nos enfants et que même les enseignants qui y travaillent ne vivent pas ici.

Aujourd'hui, ce rapport nous indique que la commune de Val-de-Travers souhaite mettre à disposition ce bâtiment pour d'autres étudiants, des écoliers plutôt. Ces mêmes écoliers qui seront un jour à même de choisir un métier porteur de sens dans leur vie, des écoliers qui partiront probablement de Val-de-Travers pour trouver ailleurs une formation, des études, des voyages. Le groupe socialiste espère surtout que ces écoliers trouveront ailleurs le goût de revenir ici.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste remercie le Conseil communal pour ce rapport, et bien que sans l'approuver par le vote, adhère aux propositions qui s'y trouvent.

M. Santiago (Les Verts) pose simplement une question : le Conseil communal parle de pragmatisme et de bon sens. Pour son groupe, il ferait sens que la Commune s'engage à contribuer aux frais de déplacement, même si c'est pour cinq élèves qui doivent se rendre dans le bas du canton pour suivre ce cursus post-obligatoire. Est-ce que le Conseil communal peut indiquer s'il entend contribuer aux frais de déplacement des élèves concernés ?

M. Calame (cc) répond au rapporteur du groupe Les Verts que la contribution aux frais de déplacement est un sujet très particulier et très compliqué à mettre en œuvre, pour la simple et bonne raison que ce cursus commence par une première année au lycée Jean-Piaget à Neuchâtel et ensuite, si d'aventure l'étudiant décide de poursuivre sur cette option pédagogique, à Val-de-Travers.

M. Calame a donc un peu de peine à considérer l'iniquité de traitement qu'on pourrait introduire en subventionnant les quelques élèves qui ne pourraient plus suivre cette option pédagogie par rapport aux 98% d'autres élèves qui, de leur côté, doivent quand même se rendre à Neuchâtel pour étudier, donc l'a priori est plutôt défavorable mais c'est naturellement une décision du Conseil communal qui devra être prise pour répondre à la question du groupe Les Verts.

M. Vaucher (POP) indique que pour résoudre ce problème du coût des transports, il faudra supporter massivement l'idée d'une initiative des transports publics gratuits pour tout le monde en Suisse.

COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Engagement d'une aménagiste-urbaniste

M. Eric Sivignon (cc) indique qu'avec la validation de la CGF, une urbaniste-aménagiste a été embauchée pour renforcer le service. Le but est évidemment de relancer le projet de modification du plan d'aménagement local sur lequel il y a des contraintes au niveau fédéral, avec des dates à respecter à échéance 2023. Le service avait largement besoin de ce soutien et il remercie la CGF de l'avoir soutenu dans cette voie-là.

L'urbaniste a commencé le 16 août, ses débuts sont très prometteurs et le Conseil communal la remercie.

Travaux au tunnel de la Clusette

M. Sivignon (cc) informe l'Assemblée que le Canton procédera à la construction d'un passage sous-voies piéton à Noiraigue. Il n'y a aucun impact au niveau communal, c'est le Canton qui gère le tout, qui est du domaine public. Le but est de sécuriser le chemin de randonnée pédestre qui traversait jusqu'à maintenant juste dans le virage, à la sortie du tunnel pour descendre la H10. C'était assez scabreux pour les randonneurs. Le Canton a donc décidé de dégager un budget pour ce passage et la construction pourrait commencer d'ici la fin de l'année.

Chutes de pierres dans l'Areuse à Noiraigue

M. Sivignon (cc) confirme, après avoir été interpellé cette semaine, que les blocs de roche installés dans l'Areuse entre Môtiers et Couvet, est aussi un projet cantonal puisque c'est le Canton qui a la responsabilité des cours d'eau. Le but est de créer des nouvelles caches pour les poissons, pour revitaliser la faune dans cette partie de l'Areuse.

Pour information, il va y avoir deux gros projets de revitalisation complète des berges : un projet cantonal à l'embouchure du Bied et de l'Areuse et un projet communal à l'embouchure de la vieille Areuse et de l'Areuse. Ces deux projets seront mis à l'enquête dans les semaines qui viennent et ont

été validés par des crédits il y a bien longtemps. Ils devront être concrétisés l'été prochain. Donc beaucoup plus de vie dans l'Areuse entre Môtiers et Couvet, à venir dans les prochaines années.

Arrêtés du Conseil général acceptés par le Conseil d'Etat

M. Simon-Vermot (cc) informe le Conseil général que tous les arrêtés et règlements acceptés le 17 mai dernier, soit le règlement général de commune, la modification du règlement de police, l'arrêté concernant les incompatibilités de fonction et le statut du personnel ont été acceptés par le Conseil d'Etat en août dernier.

Fortin de Môtiers

M. Simon-Vermot (cc) indique que le Fortin de Môtiers, situé au départ des Gorges de la Poëta-Raisse, derrière le parking, a été acquis par la Commune de Val-de-Travers récemment, des mains de la Confédération Suisse. Il sera remis à l'Association Pro Fortin pour son usage et ses visites dès que possible.

Vaccination au Val-de-Travers

M. Simon-Vermot (cc) rappelle qu'une séance du Service cantonal de la santé publique sera organisée le lundi 11 octobre à la salle des spectacles, concernant la vaccination de proximité, avec une séance d'information à 19h et une séance de vaccination dès 20h. Toutes les personnes sont évidemment invitées à se rendre sur place pour obtenir leur première dose.

8. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

A) Interpellations

1. Interpellation du groupe AGORA relative à la convention concernant le projet éolien dit de la « Montagne de Buttes »

« Suite à notre intervention du 22 mars 2021, la Commune a rendu publique la convention qu'elle a signée avec le promoteur Verrivent SA, relative au projet éolien dit de la « Montagne de Buttes ». Par cette convention, la Commune s'engage à « promouvoir en général » les installations éoliennes sur son territoire, à soutenir « toutes les démarches » du promoteur et à garantir des conditions « optimales » pour le parc éolien.

À la lecture attentive de cette convention, un certain nombre de points nous ont pour le moins étonnés, pour ne pas dire plus.

- *Comment se fait-il que les autorités de l'époque n'aient pas informé le Conseil général de la signature de cette convention qui lie la Commune sur une durée de 30 ans ?*
- *Comment la Commune peut-elle délivrer un permis de construire en toute objectivité si elle est au préalable engagée dans une convention confidentielle à soutenir toutes les démarches du promoteur ?*
- *La rémunération minimale est de 15'000 francs par éolienne, ce montant est dérisoire si on le compare à celui offert par le même promoteur dans le canton de Fribourg (25'000 francs). Nous aurions pu espérer meilleures retombées financières pour la Commune eu égard aux nombreuses nuisances que ce parc éolien va engendrer pour sa population.*
- *Dans une convention similaire datée de 2012, donc antérieure à celle de Val-de-Travers et avant la votation cantonale de 2014, la commune des Verrières a obtenu le versement de 20'000 francs par année dès la signature de la convention, c'est-à-dire depuis bientôt 10 ans pour l'organisation, entre autres, d'information au public et de séances de communication. Nous nous demandons pourquoi Val-de-Travers n'a-t-elle pas obtenu pareille rétribution ?*
- *Il est prévu que la Commune entre au capital-actions de Verrivent SA. Or la personne représentant la Commune devra être préalablement approuvée par Verrivent SA. En résumé,*

c'est Verrivent SA qui dicte qui représente la Commune. Comment peut-on accepter une clause pareille qui réduit la marge de manœuvre de la Commune à néant ?

- *Verrivent SA s'autorise à céder à un tiers, sans autorisation de la Commune, les droits et obligations découlant de la convention (par exemple un conglomérat Chinois). Une telle disposition est particulièrement dangereuse pour la Commune car cette dernière n'aurait rien à dire et pourrait se retrouver avec un partenaire non fiable, par exemple le jour où il s'agira de démanteler le parc, opération qui pourrait coûter plusieurs millions de francs, les provisions fixées dans le plan d'affectation étant largement insuffisantes.*
- *Dans l'article 9, la Commune s'engage à n'accorder aucun droit équivalent à ceux découlant de la convention à un tiers en rapport avec le site. Cette disposition est-elle compatible avec la législation en matière de concurrence ? Nous en doutons.*
- *Cette technologie est sous nos latitudes de plus en plus controversée. En signant une telle convention la Commune perd toute l'objectivité et la neutralité, que la population de la région est en droit d'attendre dans ce dossier.*

Compte tenu de l'ensemble des points relevés ci-dessus (et ils sont loin d'être exhaustifs), nous nous étonnons que les autorités de l'époque aient pu accepter de signer une telle convention aussi contraignante et laissant aussi peu de marge de manœuvre à la Commune. En effet, cette dernière a les pieds et mains liés pour trente ans alors que nos pouvoirs exécutifs et législatifs sont renouvelés tous les quatre ans! Nous demandons donc aux autorités communales de 2021 de dénoncer ladite convention dans les meilleurs délais. »

M. Thierry Ray (AGORA) indique que son groupe renonce à une lecture complète de l'interpellation de son groupe, chaque membre du Législatif ayant pu prendre le temps de la lire avec attention.

Par la signature d'une convention aussi contraignante pour notre commune, le promoteur éolien a réussi à menotter nos autorités pour 30 ans. Il y a danger, car notre commune n'a plus les mains libres dans ce projet. Quid des responsabilités pénales, le jour où l'aigle royale se fera décapiter par une pale, lancée à 300 km/h ? Quid des belles promesses écologiques des uns et des autres, le jour où le promoteur vendra à un conglomérat chinois ou qatari : cela vient d'arriver, pas si loin de chez nous, pour le Crêt Meuron. Son groupe demande donc une dénonciation de cette convention, dans les meilleurs délais, afin que notre commune retrouve une certaine objectivité dans ce dossier.

M. Sivignon (cc) répond ainsi : « *De nombreuses questions dans cette interpellation et nous allons essayer d'y répondre au mieux.*

A propos de la signature de la capacité du Conseil communal de signer ce type de convention :

Le pouvoir exécutif de la Commune a autorité pour signer des conventions avec les partenaires. De nombreuses conventions sont signées durant chaque législature, sur des sujets variés.

A propos de l'objectivité communale dans les procédures :

Une précision tout d'abord par rapport au texte de l'interpellation qui parle de « convention confidentielle », qui suggère une volonté de dissimuler. Ce terme de « confidentiel » est erroné puisque cette convention n'est à aucun endroit désigné comme tel.

Sur le fond, les procédures de permis de construire sont régies par de nombreuses lois et règlements qui définissent un cadre très strict. De plus, des voies de recours sont possibles à chaque étape. Ces voies de recours ont justement été utilisées pour ce projet et c'est maintenant le Tribunal Fédéral qui a la responsabilité de valider la qualité des décisions rendues précédemment à propos du Plan d'affectation cantonal notamment.

A propos des questions financières :

Les montants indiqués dans la convention sont publics depuis plus de six ans et sont quasi identiques à ceux qui ont été évoqués il y a presque dix ans au sein de cette même assemblée. D'autre part, nous relevons que dans votre question précédente vous mettez en doute l'objectivité des décisions communales du fait de la simple signature d'une convention ; nous pensons que vos doutes auraient

été encore bien plus grands si la Commune avait reçu de l'argent avant même la validation d'un permis de construire.

A propos du choix par Verrivent de la représentation communale dans un futur Conseil d'administration :

Le Conseil communal enverra au Conseil d'administration de Verrivent un membre dont le dicastère est directement en lien avec les activités de Verrivent et ce dernier n'aura pas à remettre en cause ce choix. L'approbation par Verrivent SA du représentant de la commune est purement formelle, car il appartient en effet à la société de désigner formellement qui compose son CA.

A propos d'un éventuel changement d'investisseur « non fiable » :

Les SIG et Groupe E qui portent le projet par l'intermédiaire de Verrivent SA sont des sociétés avec des capitaux publics importants, ce qui est un gage très important de pérennité pour le projet.

A propos des articles 9 et 11 sur la durée et l'exclusivité de la convention :

La durée et l'exclusivité de la convention se justifient en regard des investissements importants qui sont nécessaires pour arriver à produire en Suisse, l'énergie consommée par les Suisses. Sans un cadre stable, aucun investisseur sérieux ne prendrait le risque de se lancer dans ce type de projet et nous n'aurions que peu d'espoir de nous affranchir des producteurs de pétrole qui sont loin de nos yeux mais qui ne prennent souvent pas la peine de faire la moindre étude environnementale lorsqu'ils forent de nouveaux puits. Nous restons convaincus que le cadre définit dans la convention permet justement le développement de ces projets par des partenaires fiables, tout en garantissant à chacun la possibilité de faire valoir ses droits.

A propos d'une éventuelle controverse au sujet de la technologie éolienne :

Si controverse technologique il y a, il convient dans tous les cas de la relativiser face au consensus sur les conséquences catastrophiques à venir de notre consommation excessive d'énergie. Toute l'énergie que nous utilisons aujourd'hui, quelle qu'en soit l'origine, est source de gaz à effet de serre dans des proportions plus ou moins grandes et il convient de faire le maximum pour réduire justement ces émissions. Le dernier rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) est à cet égard particulièrement inquiétant.

A propos de l'objectivité et de la neutralité que la Commune aurait, selon le groupe Agora, perdues dans ce dossier, nous renvoyons une fois de plus aux nombreuses informations publiées et débattues publiquement à ce sujet depuis plus de 10 ans.

En conclusion, le Conseil communal fait le constat qu'aucun élément déterminant ne justifie aujourd'hui de dénoncer cette convention qui s'inscrit, comme expliqué lors de précédentes séances, dans la continuité du processus démocratique du vote de 2014. Le respect de ce vote populaire et des larges débats qui l'ont accompagné, impose au Conseil communal de ne pas remettre en cause la situation actuelle sur la base des arguments présentés dans cette interpellation. Pour rappel, s'ils le souhaitent, les membres du Conseil général ont la possibilité de soumettre une recommandation au sens de l'article 3.38 du règlement général de commune. Cet outil permet d'inviter le Conseil communal à prendre une mesure dans un domaine qui relève de sa compétence et la mesure sera soumise au vote si elle est combattue. Une recommandation doit être déposée par écrit à la Chancellerie au moins 20 jours avant la séance du Conseil général pour pouvoir être inscrite à l'ordre du jour. »

M. Ray (AGORA) n'est pas tout à fait satisfait de cette réponse. Il remercie tout de même le conseiller communal pour ces précisions. Le formel empêche de débattre, mais à l'écoute de ces réponses, on a l'impression que « tout va très bien Mme La Marquise ».

2. Interpellation du groupe Les Verts : **le Val-de-Travers – terrain de jeu de St-Exupéry ?**

« Antoine de St-Exupéry, célèbre écrivain, poète, reporter, mais aussi aviateur, est mort en 1944 au large des côtes marseillaises alors qu'il était en reconnaissance des lieux pour préparer le

débarquement en Provence. Ce Petit Prince laisse un grand vide... et nous lui sommes reconnaissant-e-s d'être libres comme l'air aujourd'hui !

Mais revenons à nos moutons. C'est en observant le vol des oiseaux que Léonard de Vinci a imaginé les prémices du premier avion. Tout d'abord utilisé pour transporter les mots doux à travers les continents, l'avion est devenu une redoutable arme militaire. La Seconde Guerre mondiale terminée, l'avion s'est démocratisé pour offrir à tout un chacun la possibilité de voyager sans limites, mais jusqu'à quand ?

Le débat du jour n'est pas vraiment là, quoique, puisqu'il concerne les avions « voltigeurs ». Oui, ceux-là mêmes qui ont récemment envahi les cieux sereins de notre contrée sans crier gare. Ils ne transportaient pas de passagers pour des destinations lointaines ou de rêve, ils ne nous défendaient pas non plus contre un ennemi potentiel, non, bien au contraire. Avec un seul pilote à bord et tels des feuilles mortes, ils tournoyaient toute la journée sous notre nez en faisant trembler les fenêtres et en faisant vrombir leur moteur pendant près d'une semaine. Il n'y a pas à dire, l'effet de surprise a été garanti, car peu de gens semblaient être au courant d'une quelconque manifestation du genre. L'intrigue passée, et après quelques jours de brouhaha intempestif, certain-e-s habitant-e-s se sont finalement résigné-e-s à partir sous d'autres horizons plus calmes. Bref, ces « prouesses » aériennes improvisées ont interloqué beaucoup de nos citoyennes et citoyens et en ont agacé tout autant.

Vu les enjeux actuels, ne serait-ce qu'en termes de climat ou de pollution, ces démonstrations futiles sont en total décalage avec les différentes démarches entreprises pour protéger notre planète. Elles n'ont absolument pas leur place dans notre commune estampillée « qualités naturelles ». Pire encore, elles sont sources de nuisances importantes et n'amènent aucune plus-value pour le Val-de-Travers.

Le Conseil communal peut-il nous décrire les circonstances dans lesquelles ces démonstrations aériennes ont été autorisées et de quelle marge de manœuvre il dispose dans ce domaine ? Nous l'en remercions d'avance. »

Mme Marie-France Vaucher (Les Verts) indique que vu le contenu de son interpellation, qui semble relativement clair, elle renonce à la développer.

M. Simon-Vermot (cc) répond en ces termes : « Le Conseil communal remercie le groupe des Verts pour cette interpellation qui lui permet de faire le point sur une manifestation qui en a agacé certains mais qui en a aussi ravi d'autres.

Tout d'abord, nous pouvons comprendre l'étonnement de la population concernant les derniers championnats suisses de voltige aérienne car la communication de la part de l'organisateur local et de la Swiss National Aerobatic (SAA) a été pour le moins lacunaire, pour ne pas dire inexistante. Une information préalable de l'Aéro-Club du Val-de-Travers (ACVT) à l'adresse des Vallonniers aurait été appréciée et aurait permis de lever le voile sur cet événement visible et audible loin à la ronde.

Comme dans de nombreux domaines, la Commune n'est pas toute-puissante et c'est notamment le cas dans le domaine aérien qui est régi par le droit fédéral, européen et international. Si l'article 7 de l'ordonnance du DETEC concernant les règles de l'air applicables aux aéronefs, du 20 mai 2015, indique bien qu'il est interdit de causer avec un aéronef davantage de bruit que celui résultant d'un comportement respectueux et d'un emploi approprié, les vols d'acrobatie sont toutefois autorisés par l'organe compétent du contrôle de la circulation aérienne si la sécurité aérienne n'est pas compromise.

De plus, si les vols d'acrobatie sont interdits au-dessus des zones à forte densité des agglomérations, ainsi que de nuit, ceux effectués durant les derniers championnats suisses ont eu lieu de jour, aux heures de bureau et principalement au-dessus du terrain d'aviation et un peu au-dessus de notre commune, que nous ne pouvons dignement pas considérer comme une mégapole surpeuplée.

Comme vous pouvez le constater, la Commune n'avait pas réellement les coudées franches pour intervenir et interdire cet événement relativement exceptionnel, la dernière édition ayant eu lieu en 2014. Une gesticulation du Conseil communal dans ce domaine aurait plutôt été contreproductive et potentiellement illégale.

Concernant la plus-value, nous pouvons vous informer que les participants au concours ainsi que les membres du jury et les officiels (une quarantaine de personnes en tout) sont restés une semaine sur

place, dans les chambres d'hôtes ou d'hôtel de Val-de-Travers. Ils ont consommé ici et ont découvert notre belle région. Finalement, l'aéroclub a travaillé avec des entreprises de la région pour le ravitaillement quotidien de ces as des airs.

En résumé, la marge de manœuvre de la Commune dans le domaine aérien est restreinte, voire nulle. Les championnats suisses 2021 n'auraient donc pas pu être simplement interdits pour protéger les habitants de possibles nuisances sonores.

En guise de conclusion, permettez-nous de citer le groupement des responsables cantonaux de protection contre le bruit que nous ne pouvons certainement pas accuser d'être des défenseurs du bruit à outrance : « La perception des émissions sonores des vols acrobatiques perçues comme dérangeantes est une question de subjectivité. Les mesures montrent qu'un avion acrobatique au-dessus de l'altitude minimale de vol de 500 mètres est plus silencieux que n'importe quel cyclomoteur. Cependant, le bruit des avions de voltige atterrit dans les oreilles de pans entiers de la population et peut être perçu comme gênant et injustifié. Comme pour le bruit des autres activités de loisirs, la considération et la tolérance sont de rigueur. ». »

Mme Vaucher (Les Verts) indique que son groupe est satisfait de la réponse et remercie le conseiller communal pour toutes ces explications. Il serait intéressant que la population puisse avoir accès à ces explications très détaillées.

3. Interpellation du groupe Les Verts relative à la **pétition des habitants de Môtiers**

« À notre connaissance, une pétition d'environ 200 habitant-e-s de Môtiers dénonçant différentes problématiques liées à une exploitation agricole du même lieu a été adressée au Conseil communal il y a une année. Elle demandait la prise de certaines mesures. Nous serions reconnaissant-e-s que le Conseil communal nous confirme le dépôt de cette pétition en 2020 et nous indique les actions qui ont été entreprises depuis ? »

Mme Vaucher (Les Verts) renonce également à développer cette interpellation.

M. Frédéric Mairy (cc) indique que l'exploitation agricole en question n'étant pas citée, il espère ne pas se tromper d'exploitation, mais il ne pense pas. Cette exploitation fait l'objet de nombreux courriers adressés au Conseil communal, y compris d'une pétition, même si formellement elle n'en a pas la forme ; celle-ci nous était parvenue l'année dernière, signée par un certain nombre de citoyens. Le dossier est suivi de près par le Conseil communal, en particulier par le chef du DAPP et lui-même. Il est également suivi en étroite concertation avec le Canton, puisque la majorité des enjeux actuels doivent être traités à cette échelle et dépassent le cadre des compétences communales.

Cela dit, au cours des derniers mois, voire années, des mises en conformité attendues ont été effectuées par l'exploitant. En outre, des modifications ont été effectuées dans notre propre règlement de police pour tenter d'endiguer les excès agricoles en général, on pense ici notamment à l'interdiction des épandages nocturnes ou dominicaux, à l'utilisation du pendillard rendue obligatoire à proximité des habitations, mesures auxquelles est astreinte également cette exploitation.

Toutefois, il faut relever que certaines nuisances dont se plaignent les habitants en question découlent davantage de pratiques inadaptées qu'illégales, sur lesquelles il est beaucoup plus difficile d'agir. Si le Conseil communal ne cache pas son propre mécontentement à l'égard de ces pratiques, il espère toutefois trouver, avec le Canton, le moyen de ramener cet exploitant à des pratiques plus respectueuses du voisinage. Une séance devrait d'ailleurs se tenir bientôt avec le Canton à cet effet.

Encore une fois, le Conseil communal suit la situation d'aussi près que possible et agit dans les limites de ce que lui permettent les règlements et le cadre légal.

Mme Vaucher (Les Verts) indique que son groupe est satisfait et suivra également la situation.

4. Interpellation du groupe socialiste relative **au congé scolaire facultatif par village à l'issue des fêtes villageoises**

« Le groupe socialiste souhaite savoir comment est gérée l'attribution des jours de congé facultatif pour les élèves à la suite des fêtes de village et donc les intentions du Conseil communal dans ce domaine.

Plusieurs éléments nous ont interpellés comme :

- *La différence de traitement entre les élèves de certains villages (pour exemple : Noiraigue n'a pas de jour de congé facultatif octroyé aux élèves de son village, mais Couvet en a deux).*
- *Le congé habituel non accordé cette année pour les élèves de Môtiers le lendemain de la fête des Fontaines.*

En résumé, le groupe socialiste souhaite des éclaircissements par la réponse aux questions suivantes :

- *Quelles sont les pratiques dans chaque village ?*
- *Le Conseil communal a-t-il bien l'intention de faire perdurer les traditions tout en rendant la répartition plus équitable entre chaque village ?*

La cohérence et la cohésion communales dans ce genre de démarches nous paraissent importantes tout comme de promouvoir les vies villageoises et d'en perpétuer les coutumes auprès des plus jeunes. Nous sommes convaincus que nos villages ne doivent pas devenir des dortoirs, mais bien rester bien des berceaux dynamiques de traditions. »

Mme Gloria Dias (PS) développe son interpellation ainsi : *« Je serai brève puisque l'interpellation a été détaillée par écrit.*

En effet, l'interrogation soulevée lors de précédentes séances de groupes découle de plusieurs remarques qui nous sont parvenues par la population très attachée aux traditions locales, en particulier pour les enfants de nos villages.

Dès lors, nous souhaiterions savoir quelle est l'intention du Conseil communal, tout comme nous voulons nous assurer que l'attribution de ces congés post-festifs se poursuive et soit équitable entre les villages. »

M. Calame (cc) indique que la problématique soulevée par le groupe socialiste est bien réelle. Le Conseil communal a été saisi de ce dossier le 1^{er} septembre dernier, dans le but de statuer une bonne fois pour toutes, mais il n'est pas parvenu à une décision à ce jour. Le Conseil communal ne souhaitait tout de même pas repousser le traitement de cette interpellation à une prochaine séance du Conseil général, il apportera donc les quelques éléments suivants :

- Deux jours et demi de congé à Couvet : un pour chaque foire et un demi pour la Fête de la Jeunesse.
- Un jour de congé de l'Abbaye à Fleurier.
- D'autres villages n'ont absolument aucun congé.

L'inéquité de traitement est ici. Ces attributions sont historiques, mais n'ont à ce jour aucune justification légale. Elles créent l'inéquité. Les congés d'une année scolaire sont fixés par un arrêté du Conseil d'Etat et lui-seul peut déroger sur demande expresse d'une autorité scolaire, avant le début d'une année scolaire, pour que d'autres congés fassent partie intégrante du plan de vacances d'un cercle scolaire en particulier.

Une stratégie permettant de corriger cette inéquité de traitement en vigueur aujourd'hui serait la suivante (à noter l'usage conditionnel) :

- Plus aucun congé accordé systématiquement.
- Plus aucun congé accordé si les élèves ne participent pas à la manifestation.

- Toute demande de congé spécial avec participation des classes du collège concerné à la manifestation passerait par une demande et une validation de la direction d'école, qui statuerait au cas par cas.
- Lors de fin tardive à des manifestations impliquant les élèves, ceux-ci pourraient commencer l'école une heure plus tard que l'horaire conventionnel, avec naturellement une permanence qui devrait être organisée.

Cette stratégie rendrait injustifiée les deux jours de congé des foires de Couvet, ainsi que celui de l'Abbaye de Fleurier, les élèves n'y étant absolument pas impliqués. Elle ne satisferait tout de même pas la condition de validation de congé supplémentaire par le Conseil d'Etat, avant le début d'une année scolaire.

Une autre stratégie serait de déterminer quels sont les congés que notre Cercle scolaire souhaite maintenir pour raison historique, et les faire figurer dans un document à ratifier par le Conseil d'Etat, au début de chaque année scolaire.

Le Conseil communal rendra prochainement sa décision à ce propos et ne manquera pas d'en informer le Législatif lors d'une prochaine séance.

Mme Dias (PS) indique que son groupe attendra la décision finale de la stratégie qui sera adoptée par le Conseil communal.

5. Interpellation du groupe POP relative à la polyclinique de Couvet

« La position du groupe POP au sujet de la concurrence public-privé dans les domaines qui devraient, à notre sens, être accessibles à toutes les personnes, n'est plus à présenter.

Les cliniques privées ont tout loisir de se concentrer sur les actes médicaux lucratifs et les opérations programmées tandis que l'Hôpital cantonal prend en charge tous les actes médicaux sans les trier en fonction de leur rentabilité.

Résultat : RHNe souffre dans ses finances et est obligé de se restreindre et de centraliser son offre.

Val-de-Travers a fait les frais de cette situation. Nous n'avons plus d'hôpital.

Mais nous avons une polyclinique qui offre encore de multiples prestations. Force est de constater que nombreuses Vallonnières et nombreux Vallonniers n'ont qu'une idée très vague, d'une part de la différence entre les soins publics et privés, et d'autre part de la palette d'offres médicales de la polyclinique de Couvet.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal de faire une communication régulière sur : la liste d'actes médicaux proposés à Couvet, les horaires de la polyclinique, la marche à suivre en cas d'urgences pédiatriques et pour adultes et les médecins et pharmacies de garde de notre commune. Les moyens qui nous semblent pertinents pour faire cette communication sont : la page communale de l'hebdomadaire Courrier de Val-de-Travers, la page Facebook de la Commune et le site internet de la Commune. Ceci peut être réalisé sans frais supplémentaires pour les contribuables.

Tant le Conseil communal que le Conseil général réunissent différentes sensibilités politiques, mais le fait que l'hôpital public fonctionne avec notre argent et donc nous appartient est indiscutable. Faisons donc tout ce qui est en notre pouvoir pour sauvegarder notre propriété ! »

Mme Adriana loset (POP) indique que son groupe ne pense pas nécessaire de développer cette interpellation, qui est courte et claire.

M. Mairy (cc) rappelle que le système fédéral de la santé repose sur la complémentarité et/ou la concurrence, tout dépend des points de vue, entre des acteurs publics et privés. Ces derniers agissent d'ailleurs parfois sur mandat des pouvoirs publics. Compte tenu de la dimension publique du RHNe, le Conseil communal a, de fait, des liens plus étroits avec celui-ci qu'avec des cliniques privées. Des réunions régulières ont lieu avec sa direction, qui ont été espacées évidemment par la pandémie, et

au cours desquelles les enjeux de communication sont notamment évoqués. Dans ce cadre, plusieurs actions de communication concertées ont déjà été menées, d'autres le seront encore car il est effectivement indispensable que les très nombreuses prestations dispensées par RHNe à Couvet soient connues et qu'elles soient utilisées par les habitants de la région. Toutefois, il n'appartient pas au Conseil communal de privilégier un acteur plutôt qu'un autre, dans un système où, encore une fois, chacun à sa place. Ces actions de communication doivent donc être portées par RHNe lui-même. Relevons toutefois qu'avant l'ouverture d'une clinique privée à Val-de-Travers, les statistiques de fréquentation du site Covasson de RHNe étaient bonnes et s'affichaient à la hausse, tout comme les indices de satisfaction mesurés auprès des patients, ce qui est fortement réjouissant, car si une communication régulière et efficace de l'institution reste nécessaire, il est indispensable que l'image que véhicule le public lui-même de cette dernière soit positive. Pour le Conseil communal, il n'y a donc pas, à ce stade, péril en la demeure, mais l'Exécutif, en lien étroit avec la direction RHNe, reste attentif à la situation et il ne manquera pas de relayer à celle-ci les inquiétudes exprimées par cette interpellation.

Mme Ioset (POP) indique que son groupe n'est franchement pas satisfait. Elle est prise au dépourvu car son groupe avait tourné la question de tous les côtés et pensait que ce n'était pas possible que le Conseil communal refuse d'utiliser des moyens gratuits d'informer la population, mais il prend note.

B) Questions

1. Question du groupe AGORA relative à l'aménagement de la rue de la Promenade à Fleurier

« La rue a été mise en sens unique avec création de place de stationnement en zone blanche. Est-il prévu de poursuivre cet aménagement d'un point de vue de la sécurité tout en amont de la rue, soit de remplacer les places de stationnement bleues en épi contre la façade ouest de la boulangerie Knöpfel par des places parallèles à ladite façade ? En effet, les scènes de presque accidents sont quotidiennes lorsque des véhicules quittent leurs places de stationnement simultanément en marche arrière. »

M. Simon-Vermot (cc) répond en ces termes : *« Nous remercions le groupe AGORA de cette question qui aurait aussi pu être directement envoyée à l'administration pour traitement interne sans forcément passer par la case du Conseil général. Il en est de même des deux autres questions du même groupe.*

Ceci étant dit, nous pouvons vous informer que le Groupe circulation, qui réunit mensuellement les dicastères chargés des infrastructures, du territoire et de la protection de la population, examinera volontiers la problématique du stationnement sur la partie sud de la rue de la Promenade à Fleurier lors de sa prochaine séance. Une réponse vous sera rendue par écrit une fois les contraintes analysées et la pesée d'intérêts faite par les services concernés. »

2. Question du groupe AGORA relative à l'intersection rue des Cottages – rue de la Robella à Fleurier

« Cet emplacement a-t-il été réétudié suite à une demande des riverains il y a quelques années pour l'installation d'un miroir ?

En effet, cela sécuriserait la circulation de nombre d'enfants à pied ou à vélo ainsi que les déplacements des éducateurs du Centre Perce Neige tout proche poussant des pensionnaires en fauteuils roulants. »

M. Simon-Vermot (cc) répond ainsi : *« La problématique de l'installation d'un miroir à l'angle de la rue des Cottages et de la rue de la Robella à Fleurier a été traitée par le Groupe circulation en 2018. A cette époque, une vision locale avait permis d'établir que la chaussée était suffisamment large (environ 6 m) pour permettre le croisement de deux véhicules (ou d'un véhicule et de piétons) et que la pose d'un miroir n'aurait pour unique effet que d'accélérer le trafic.*

Par contre, le Groupe circulation avait demandé au voisin d'un des membres de votre groupe de procéder à des travaux d'élagage afin d'améliorer la visibilité. Un de nos agents de sécurité publique ira donc prochainement vérifier si les arbres et les haies respectent toujours les normes contenues dans notre règlement de police. »

3. Question du groupe AGORA au sujet **de contrôle du stationnement à la rue du Quarre (côté Place des Halles) à Couvet**

« Un contrôle du stationnement pourrait-il être envisagé afin de sécuriser la circulation des cyclistes qui arrivent depuis la piste cyclable ? En effet, de nombreux véhicules stationnent malgré la signalisation d'interdiction de parquer. »

M. Simon-Vermot (cc) y répond ainsi : *« Nous prenons bonne note de ces observations et demanderons à nos agents de sécurité publique d'accentuer leurs contrôles dans cette zone. »*

4. Question du groupe POP relative **à la décoration des giratoires de la commune**

« Nous saluons la décision du Conseil communal d'engager des artistes de Val-de-Travers pour décorer nos giratoires et aimerions connaître la procédure d'attribution. Y a-t-il eu un concours ? Un appel d'offres ? Quelle(s) commission(s) a/ont été consultée(s) ? A combien se monte la facture pour chaque giratoire ? Quelle est la part de la Commune ? Celle de l'Etat (% culturel travaux sur la I10) ? Que va devenir l'actuelle décoration du Pont des Chèvres à Fleurier ? »

M. Sivignon (cc) répond ainsi : *« Le projet d'agrémenter les giratoires d'œuvres d'art est un projet qui date de 2017, initié suite à la réalisation du giratoire de l'Écu de France au niveau de l'Hôtel de ville de Couvet.*

Ce projet a été discuté en commission du patrimoine et des arts le 21 mars 2017, date à laquelle les commissaires avaient émis l'idée d'un projet réalisé par des artistes locaux.

Cette proposition a rejoint celle, concrète, déposée spontanément par un groupe d'artistes de Val-de-Travers, dont la démarche a été présentée à cette même commission en septembre 2019 ; le concept final ainsi que le financement ont été validés par le Conseil communal en 2019.

Il n'y a donc pas eu de concours ni d'appel d'offres. Le projet s'est concrétisé suite aux attentes exprimées par une commission et suite à une proposition qui a répondu à la fois aux attentes de la commission et du Conseil communal.

Le projet final prendra place sur les giratoires de l'Hôtel-de-Ville, de la Coop à Couvet, du pont des Chèvres à Fleurier et celui à l'entrée de St Sulpice. Le budget total sera au final de 20'000 francs environ par rond-point, assumé par la Commune. A ce jour, aucune subvention du Canton n'a été prise en compte dans ce budget. »

5. Question du groupe POP relative **à l'extinction nocturne de l'éclairage public**

« Différentes communes de notre canton se penchent sur les désavantages de l'éclairage nocturne de l'espace public.

En 2020, Val-de-Ruz a réalisé l'extinction nocturne sur tout son territoire, avec un bilan clairement positif. Le 21 mai dernier des communes neuchâteloises ont fait de même le temps d'une nuit et plusieurs d'entre elles préparent un changement dans ce domaine.

Le groupe POP aimerait savoir où en est la réflexion sur la possibilité d'introduire l'extinction nocturne dans notre commune. »

M. Fatton (cc) rassure le groupe POP, le Conseil communal travaille aussi sur cette problématique de l'extinction de l'éclairage public pour toutes les raisons évoquées.

Pour rappel, dès 2009, la Commune a entrepris la remise à niveau des points lumineux lui appartenant, avec chaque fois un gain énergétique lui permettant d'autofinancer l'investissement, ce qui avait été soutenu par le Législatif.

Le réseau, partie souterraine, câblage, armoires de commandes, appartient d'une part à la SEVT, pour les villages de Noiraigue, Travers, Couvet et Fleurier. Et au Groupe E pour les villages des Bayards, de St-Sulpice, Buttes, Môtiers et Boveresse.

La SEVT entretient l'ensemble de ces réseaux privés. La Commune, quant à elle, est propriétaire des socles, des mâts et des points lumineux, dont 537 sont en sodium, 613 aux halogénures métalliques, 857 en LED, ainsi que deux luminaires solaires, entièrement autonomes, soit plus de 2'000 points lumineux sur neuf villages et hameaux.

Notre étude de ceux-ci est confiée à la SEVT, via un contrat établi avec le Groupe E. A titre d'information, l'Inspection fédérale des installations à courant fort, l'ESTI, en charge du contrôle de nos installations, a rendu un rapport positif sur l'état de celles-ci il y a un mois, avec pour seul point négatif, l'obligation, dès 2022, d'un contrôle mécanique de l'ensemble de ces mâts.

Pour en revenir à la question, l'extinction d'un réseau d'éclairage public est soumise à quelques contraintes techniques et ne s'improvise pas du jour au lendemain. Il est important de pouvoir sélectionner la ou les parties du réseau qui ne doit/doivent plus être alimenté-s pendant une période de la nuit, ou toute la nuit. De plus, certains points lumineux, pour des raisons de sécurité, doivent être maintenus : passages piétons et zones d'activités. Des contraintes techniques doivent être encore levées pour mener à bien un tel projet, ainsi que le débat qui va avec.

À ce jour et dans un premier temps, il s'agit bien de contraintes techniques et financières, qui freinent la mise en place de cette extinction nocturne. Nos réseaux sont tous différents et, à l'époque de leur construction, cette volonté de pouvoir effectuer un pilotage fin de l'éclairage public de nos rues n'était pas d'actualité et donc pas imaginée.

Les principales difficultés se situent sur les câblages, qu'il faut compléter et adapter. Les points de raccordement sont aussi à revoir, ainsi que le pilotage du système. La SEVT a été priée d'étudier dans quelle mesure une extinction nocturne de l'éclairage public pouvait être mise en place. Le résultat global de l'étude n'a pas encore été réalisé. Uniquement sur le village de Couvet, l'adaptation de ce réseau se monte, à elle seule, à 80'000 francs. L'idée n'est pas de s'arrêter en si bon chemin mais de chiffrer, pour l'ensemble des villages de la commune, les coûts inhérents à ces adaptations, qui s'inscrivent aussi dans le plan des énergies qu'il faudra mettre en place.

6. Question du groupe socialiste relative à la situation de Val-de-Travers concernant les appartements avec encadrement

« Dans la planification médico-social, le Conseil d'Etat avait co-construit avec les régions des objectifs de planification en matière de construction d'appartements avec encadrement à atteindre d'ici 2022. Pour Val-de-Travers, l'objectif de 127 appartements avait été fixé. Le Conseil communal peut-il nous faire un bilan de la situation ?

Aussi, qu'en est-il de l'information aux personnes concernées pour qu'elles aient toutes les mêmes chances de bénéficier d'une telle prestation ? »

M. Mairy (cc) remercie le groupe socialiste pour cette question qui permet de faire le point sur ces enjeux importants en termes de maintien des personnes âgées à domicile. La planification médico-sociale cantonale, la PMS, fixe, par arrêté du Conseil d'Etat, des objectifs de 126 appartements avec encadrement à notre commune, à l'horizon 2030, respectivement 138 pour 2040, des quotas qui seront amenés à être reconsidérés au fil du temps, selon l'évolution de la démographie. À ce jour, nous comptons 26 premiers appartements avec encadrement labellisés, localisés à Couvet, dans le bâtiment construit par la coopérative Arc-en-Ciel, en lien étroit avec notre commune, puisque nous sommes propriétaires du terrain. Cette Coopérative a la capacité de doubler, voire tripler le nombre d'appartements avec encadrement, sur cette parcelle.

D'autres projets sont en cours, dont celui de Prévoyance.ne, à l'entrée est de Fleurier, où la cinquantaine de logements qui seront construits répondra aux normes fixées en matière

d'appartements avec encadrements. Plusieurs projets privés sont également au stade de la réflexion, plus ou moins avancée selon les situations.

Le Conseil communal n'a, à ce jour, pas d'inquiétudes quant à l'atteinte des objectifs cantonaux, même si celle-ci sera fortement tributaire de la demande. Les 26 appartements à Couvet ont bientôt tous trouvé preneurs, ce qui est un bon signal pour les futurs promoteurs.

Le groupe socialiste s'inquiète de la communication faite au sujet de ces appartements. Celle-ci relèvera avant tout des promoteurs eux-mêmes, avec toutefois un relais de la Commune, qui sera plus marqué pour les projets d'intérêt public, autrement dit ceux dont les loyers répondent aux normes des prestations complémentaires, ce qui est le cas évidemment de la coopérative Arc-en-Ciel.

Il n'est pas possible de garantir un même accès à l'information pour l'ensemble des locataires potentiels. Rappelons que nous parlons ici de tous les bénéficiaires de rentes AVS ou AI vivant dans la commune. Mais le Conseil communal veille notamment à ce que les nombreux acteurs présents auprès des seniors disposent d'un suivi régulier de la situation, au travers notamment de la Plateforme 65+ Val-de-Travers, animé par la Commune.

Soulignons encore que l'accès aux appartements avec encadrement est régi par le propriétaire. Si le bénéficiaire d'une rente AVS ou AI est la condition de base, chaque propriétaire reste libre de gérer ses locations comme il l'entend, sans critère supplémentaire s'il le souhaite ou, comme c'est le cas pour la coopérative Arc-en-Ciel, en veillant à privilégier des personnes pour qui l'entrée dans un tel appartement représente un enjeu à court terme, en termes de maintien à domicile.

7. Question du groupe socialiste relative à la **journée d'accueil des nouveaux arrivants et des personnes naturalisées**

« Nous l'avons déjà lu : cette journée à Noiraigue a été un succès pour tous les participants. Nous avons eu la joie étonnée de voir que TOUT était offert aux participants, à part l'accompagnement qu'ils apportaient pour leur repas. Quelle générosité !

Ces personnes ont été touchées de se voir ainsi accueillies, tant par le repas que par la disponibilité des autorités communales au dialogue.

Nous concluons par cette question-souhait : est-ce que cette journée est prévue pour l'avenir ? »

M. Simon-Vermot (cc) y répond en ces termes : *« A la question : est-ce que cette journée est prévue pour l'avenir ? Nous pouvons simplement répondre oui. Oui, car cette manifestation a été un grand succès et que cette nouvelle formule a eu l'air de plaire au plus grand nombre.*

Les membres du Conseil général seront à nouveau invités lors de la prochaine édition, avec une amélioration : vous pourrez être accompagnés de votre conjointe ou votre conjoint et de vos enfants. »

8. Question du groupe socialiste relative à **notre hymne national**

« Notre hymne national est à l'image de l'histoire de notre pays : paisible et mélodieux. Mais son texte est dépassé ; revisité en 2015, il est boudé à ce jour.

Si notre drapeau lui ressemblait, il serait d'un rose délavé, triste panosse. Or, il existe une strophe écrite en nos quatre langues, pour les événements nationaux.

Pourrions-nous l'apprendre pour notre prochain 1^{er} août, par exemple ? Cette strophe se trouve ici : <https://www.youtube.com/watch?v=Qi-4uFV8gEs>

Qu'en dit le Conseil communal ? »

M. Simon-Vermot (cc) rappelle que la fête nationale du Val-de-Travers n'est pas organisée par la Commune mais par un comité d'organisation externe. Le Conseil communal l'invitera à réfléchir à l'impression de strophes particulières sur les fichets imprimés et lui proposera de mettre côte à côte

l'ancienne version et la nouvelle, ce qui permettra à tout un chacun de chanter librement les anciennes strophes, ou les nouvelles.

9. Question du groupe UDC relative à une aide pour les restaurateurs en 2022

« L'introduction du pass sanitaire obligatoire a des répercussions très négatives sur le secteur de la restauration, secteur déjà bien malmené par les décisions politiques entourant la crise COVID depuis plus d'un an et demi maintenant. Afin de donner un petit coup de pouce, dans la mesure de notre marge de manœuvre, le Conseil communal pourrait-il envisager une nouvelle extension des possibilités d'ouvertures des terrasses pour les restaurants, cafés et bars en 2022 ainsi que la suppression de la taxe terrasse 2022 ? »

M. Simon-Vermot (cc) répond ainsi : *« Nous remercions le groupe UDC de cette question qui nous permet également de clarifier ici certaines décisions prises par le Conseil communal.*

Ainsi, mercredi dernier, nous avons décidé de prolonger gracieusement la période des terrasses cette année sous réserve des conditions météorologiques. Les établissements publics utilisant le domaine public pourront donc maintenir ouverte leur terrasse après le 31 octobre prochain aussi longtemps que possible.

La question de l'ouverture et de la taille des terrasses et de la gratuité de l'utilisation du domaine public pour l'an prochain nous semble un peu prématurée. Le Conseil communal examinera ce dossier au début 2022 et prendra les décisions qui s'imposent compte tenu de la situation économique et sanitaire. »

10. Question du groupe UDC relative à des ralentisseurs sur la route entre Môtiers et Couvet

« Il n'est pas rare de constater des véhicules qui roulent à des vitesses trop élevées sur ce tronçon ; certains entrent dans Couvet à une vitesse fortement inadaptée, plantent les freins, etc. avec tous les risques que cela comporte. Le Conseil communal peut-il envisager la pose d'un ralentisseur, par exemple comme celui à l'entrée est de Môtiers, au niveau de l'entrée de Couvet ? De plus, ne serait-il pas opportun d'abaisser la limitation de vitesse à 60 km/h au lieu de 80 au niveau de la ferme faisant la jonction entre la Rue du Château et la Route des Petits Marais, en raison de la visibilité réduite à cet endroit ? »

M. Simon-Vermot (cc) y répond en ces termes : *« C'est toujours avec un grand intérêt et beaucoup de plaisir que nous traitons les questions des groupes en lien avec la circulation routière car ce domaine occupe énormément les services communaux et cantonaux concernés. Si nous pouvons parfois apporter des réponses concrètes, efficaces et rapides à certains points noirs routiers, il faut tout de même constater que notre réseau de routes ainsi que nos villages subissent l'augmentation du nombre et de la taille des véhicules, de la vitesse, voire de l'incivilité au volant. Certains tronçons ne sont plus adaptés et devraient subir des profondes transformations pour supporter toute la charge de trafic.*

Dès qu'elle en a les moyens, la commune de Val-de-Travers investit dans des projets d'amélioration. Pensons à la traversée de Travers ou encore à la place de la Gare Fleurier. Selon nos informations, le Canton prévoit de grands travaux sur les routes cantonales situées dans notre région durant les quatre prochaines années. La demande de crédit devrait bientôt atterrir sur la table du Grand Conseil.

Comme la traversée de Couvet devrait en faire partie, ce sera l'occasion de réfléchir avec le Canton sur l'entrée ouest du village qui voit arriver des véhicules trop rapides. A côté de possibles travaux d'aménagements routiers qui permettraient de fluidifier le trafic tout en le rendant plus respectueux des limites de vitesse, nous nous permettons de vous rappeler le projet du Conseil communal d'introduire des zones 30 dans l'ensemble des villages en conservant les axes de transit à 50 km/h qui vous sera prochainement soumis.

La question de la réduction de la vitesse sur la partie la plus serrée de la route cantonale Môtiers-Couvet pourra aussi être examinée par le Groupe circulation et proposée au Canton. Pour mémoire,

la Commune peut être une force de proposition en ce qui concerne les routes cantonales, et a fortiori en dehors des localités, mais ne peut en aucun cas imposer de telles réductions de vitesse à l'Etat.

En conclusion et pour garantir la sécurité de tous les usagers des voies publiques, nous comptons donc sur l'ensemble des groupes pour accepter les futurs projets d'aménagement routier et de zones 30 qui ne manqueront pas de vous être soumis ces prochaines années ! »

11. Question du groupe UDC relative à **une éventuelle rénovation du perron du collège de Couvet**

« Le perron du collège de Couvet est dans un état plus que discutable (vitres cassées, cadres usés, etc.). Cela fait mauvaise façon mais peut aussi potentiellement être dangereux pour les enfants. Le Conseil communal prévoit-il de faire quelque chose bientôt ? »

M. Fatton (cc) confirme qu'il manque effectivement plusieurs éléments de verres à la baie vitrée du collège de Couvet, et celle-ci n'est pas en bon état. Cette problématique est principalement due au fait de jeux de ballon hors de périodes scolaires et à la déprédation nocturne. Le service de conciergerie est attentif, en fin de week-end, à ramasser les vitrages au sol afin d'éviter tout accident avec les élèves. A ce jour, le Conseil communal n'a pas déterminé la façon de régler cette situation, car le simple remplacement du vitrage ne ferait que repousser le problème. Une solution qui passe par un vitrage renforcé est imaginée, ou encore la suppression de cette baie, ou sa transformation. Ce point n'est pas une priorité au regard des autres besoins des bâtiments scolaires, mais le Conseil communal travaille à trouver des solutions à moyenne échéance.

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, la présidente remercie le public ainsi que la presse de s'être déplacés pour cette séance. Elle remercie l'assemblée et lève la séance à 21h54.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LA PRESIDENTE :

LE SECRETAIRE :

May Margot

Jean-Philippe Franel

Motions en suspens :

- ✓ Motion du groupe POP relative à la création d'un parlement des jeunes, accepté par le CG lors de la séance du 22 mars 2021
- ✓ Motion du groupe PS concernant le plastique à usage unique, accepté par le CG lors de la séance du 22 mars 2021